



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

Le Conseil d'Etat neuchâtelois hôte d'honneur du Canton de Glaris à l'occasion de la Landsgemeinde du 6 mai 2007

La chancellerie d'Etat communique :

— Dans le cadre des rencontres confédérales, le gouvernement neuchâtelois a été accueilli en qualité d'hôte d'honneur samedi et dimanche 5 et 6 mai 2007 par son homologue de Glaris, pour assister à la Landsgemeinde du 6 mai, au cours de laquelle la population s'est prononcée en faveur de l'introduction du droit de vote à 16 ans au niveau cantonal. La dernière visite du Conseil d'Etat neuchâtelois dans le plus petit chef-lieu de canton de Suisse remonte à 1982.

— Arrivés à Glaris samedi dans l'après-midi, les membres du Conseil d'Etat ont notamment pu découvrir, dans le cadre d'une visite de la ville, le Musée de l'histoire, de la culture et de l'industrie textile du canton, abrité dans le Palais Freuler, l'un des plus beaux édifices profanes de la Suisse du 17^e siècle. L'impression de tissu du Pays de Glaris est en effet devenue célèbre dans le monde entier au 19^e siècle. Un repas a ensuite été pris en commun entre les deux exécutifs.

Une Landsgemeinde tout sauf conservatrice

Glaris est un des cantons les plus anciens de Suisse et connaît la forme de démocratie directe, la Landsgemeinde, qui se tient chaque année, le premier dimanche de mai. Les membres du Conseil d'Etat ont ainsi pu assister, sur la célèbre Zaunplatz, au vote sur l'introduction du droit de vote à 16 ans sur le plan cantonal. Et le gouvernement neuchâtelois a été impressionné par l'esprit avant-gardiste affiché par la population qui a donc décidé d'octroyer le droit de vote aux jeunes âgés de 16 ans, une première en Suisse. Mais une première qui fait déjà du chemin puisque le Conseil d'Etat bernois, en réponse à une motion, vient de faire la même proposition - au niveau cantonal et communal - au Grand Conseil.

A relever que le canton de Glaris n'en est pas à son coup d'essai puisque l'an dernier, la même assemblée a décidé de réduire drastiquement le nombre de communes à l'horizon 2011, pour passer de 26 à trois entités.

— A l'issue de la Landsgemeinde, un repas a ensuite été servi, auquel ont pris part les nombreux invités présents, dont la présidente du Conseil fédéral Micheline Calmy-Rey.

Glaris, un exemple à suivre

Dans le cadre des allocutions officielles, la présidente du Conseil d'Etat neuchâtelois Sylvie Perrinjaquet a salué l'exemple que constitue le canton de Glaris en matière d'équilibres intracantonaux, un exemple dont pourrait s'inspirer le canton de Neuchâtel à l'heure des tensions existantes entre Haut et Bas, ainsi qu'entre l'Etat et les communes.

La présidente du Conseil d'Etat a également souhaité lever un malentendu lié à l'Histoire. Glaris a en effet été l'un des cantons qui, de 1512 à 1529, ont occupé ce qui était alors le comté de Neuchâtel. Trace de cette occupation de 18 années, les drapeaux peints sur les murs du Château de Neuchâtel. Et s'il n'y a jamais eu de traité de paix entre Neuchâtel et ses occupants d'alors, Mme Sylvie Perrinjaquet a tenu à réparer cet oubli, cinq siècles plus tard, en lançant. « C'est en paix que nous sommes venus aujourd'hui chez vous. »

- **Retrouvez l'intégralité du discours prononcé par la présidente du Conseil d'Etat Sylvie Perrinjaquet sur www.ne.ch/presse, rubrique « Discours et messages ».**

Neuchâtel, le 7 mai 2007